

# **SAVIGNY-LE-TEMPLE**

## **AGENDA 21**

**2015-2017**

### **Plan d'actions 2016**

**Décembre 2015**

# 1 – Cadrage du deuxième agenda 21 de Savigny-le-Temple

L'Agenda 21 local de Savigny-le-Temple constitue l'outil privilégié de traduction des principes du développement durable sur le territoire. C'est à la fois un programme d'actions et un processus qui ancre la collectivité dans une démarche d'amélioration continue de l'ensemble de ses politiques et projets. L'Agenda 21 est un projet itératif qui permet progressivement de renforcer l'action locale. Cela exige l'implication de toutes les parties prenantes : les élus, les services, les agents municipaux, les partenaires institutionnels (administrations, établissements publics, chambres consulaires ...), les acteurs locaux (associations, entreprises...), et bien sûr les Savigniens.

L'implication de la commune de Savigny-le-Temple dans une réflexion de développement durable, en partenariat avec le Département de Seine-et-Marne et l'Agglomération de Sénart, a été votée par le Conseil Municipal en décembre 2005. Après une première phase de mobilisation interne, le 27 juin 2008, le Conseil Municipal a décidé d'engager l'élaboration d'un premier Agenda 21 local adopté le 9 avril 2010. S'inscrivant dans la continuité, le deuxième agenda 21 prévu sur la période 2015-2017 constitue une démarche et un projet de territoire global, transversal et qui a pour rôle essentiel :

- **de mobiliser et responsabiliser les savigniens, notamment les jeunes, sur les enjeux du développement durable, notamment en renforçant l'expression de la démocratie locale**
- **d'améliorer la durabilité du territoire en termes :**
  - d'aménagement et de gestion : urbanisme, habitat, commerces, agriculture et autres activités économiques, espaces naturels,
  - de mobilité,
  - de qualité de vie (animation, services de proximité,...).
- **de renforcer l'exemplarité de la commune, de ses élus et de ses agents en matière de développement durable,**

Au niveau opérationnel, elle doit répondre à trois exigences :

- **améliorer les synergies des acteurs publics de la ville nouvelle (Agglo, EPA ...) pour une meilleure prise en compte des enjeux**
- **garantir à la démarche un caractère transversal, pragmatique et adaptable dans le temps mettant en œuvre des actions concrètes, lisibles, visibles et utiles qui ne s'ajoutent pas aux autres projets**
- **générer des économies de ressources naturelles, et donc optimiser les ressources financières, sur l'ensemble du territoire, via les pratiques des habitants et des acteurs locaux dont la commune**

La mobilisation et la participation de tous les acteurs est un des principes fondamentaux de la démarche d'élaboration de l'agenda 21 savignien. Dans ce cadre, plusieurs étapes clés ont été définies pour aboutir, en janvier 2015, à un nouveau programme d'actions de l'agenda 21 local.

- **Le diagnostic développement durable partagé** a été élaboré sur la base du premier diagnostic, des retours des services et de différents temps d'échanges avec le comité technique, le comité de pilotage et les élus, entre mars 2013 et janvier 2014. La rencontre et l'écoute des acteurs entre l'automne 2013 et le printemps 2014 (questionnaire envoyé aux habitants, ateliers de travail avec les acteurs locaux et les savigniens, les conseils de vie locale, les partenaires de la commune, etc.) a permis de collecter les avis et les appréciations de chacun et d'enrichir l'analyse du territoire. Le diagnostic développement durable de Savigny constitue une vision commune du territoire vis-à-vis du développement durable. Il donne à voir les points forts et les points faibles, les opportunités et les menaces identifiés et partagés par les acteurs locaux. Il définit les enjeux auxquels l'agenda 21 doit répondre.

- **La stratégie municipale de développement durable** a été élaborée, en interne, en parallèle entre septembre 2013 et septembre 2014, à partir du diagnostic et en s'appuyant sur les débats avec les acteurs locaux et les Savigniens. La volonté des élus municipaux est déclinée par des orientations stratégiques précisant les ambitions et les objectifs à poursuivre dans le cadre de ce deuxième agenda 21 local. Elle fixe les objectifs opérationnels à atteindre sur la période triennale 2015-2017.
- **Le plan d'actions municipal 2015** a été élaboré de manière participative entre octobre 2014 et janvier 2015. Les élus, les agents, les acteurs locaux et les citoyens ont été invités à participer à une deuxième série d'ateliers de travail. En traduction opérationnelle de la stratégie, il présente les actions réalisables qui pourraient être entreprises à l'échelle du territoire, en 2015, pour plus de développement durable. Il est constitué de 42 actions : Il privilégie les actions nouvelles et les actions transversales, en consolidant les bonnes pratiques. Y sont adjointes des actions ponctuelles qui contribuent également à atteindre les objectifs fixés par la stratégie municipale mais qui ne feront pas l'objet de fiche action de suivi. Les fiches actions préciseront leur portage et leur financement. Elles serviront de support pour évaluer l'agenda 21 au moyen d'indicateurs permettant d'apprécier leur impact sur la stratégie municipale.

## 2. Cinq orientations stratégiques pour l'Agenda 21

Cinq orientations stratégiques ont été définies pour répondre aux enjeux du territoire savignien et structurer le plan puis le programme d'actions de l'Agenda 21 local. Elles constituent les fils conducteurs de l'engagement de la ville pour le développement durable du territoire et l'amélioration du fonctionnement de la collectivité.

- ➔ **Participer localement à la lutte contre le changement climatique et diminuer la dépendance aux énergies fossiles et ainsi la précarité énergétique**
- ➔ **Préserver les ressources naturelles et la biodiversité pour développer un cadre de vie de qualité pour tous**
- ➔ **Inciter à des modes de productions et de consommations plus durables et plus responsables**
- ➔ **Renforcer la solidarité et l'épanouissement humain**
- ➔ **Organiser et animer la mobilisation des acteurs locaux sur les enjeux du développement durable**

Pour chacune de ces orientations stratégiques, des objectifs précisent le cadre de l'action et les ambitions de la commune d'ici fin 2017.

### 3. Plan d'actions 2016

Orientations stratégiques	Thématiques	Objectifs opérationnels	Résultats attendu	Actions 2016
Participer localement à la lutte contre le changement climatique et diminuer la dépendance aux énergies fossiles et ainsi la précarité énergétique	<b>Thématique 4</b> Participer localement à la lutte contre le changement climatique par la sobriété énergétique de tous les bâtiments et de l'éclairage public	Construire les bâtiments publics à énergie passive ou positive en développant le recours aux énergies renouvelables	100 % des équipements municipaux	Lancer les études pour les futurs locaux de la salle de boxe, du CTME, de l'école Chanteraine et de la future crèche à énergie positive
		Construire des programmes à énergie passive ou positive	20% en moins par rapport à la réglementation en vigueur (RT 2012 puis RT 2015) pour 100 % des logements et des bureaux utilisation de matériaux bio-sourcés	Poursuivre l'étude sur le potentiel en ENR avec l'Agglo  Assurer un suivi de la convention de partenariat entre l'EPA et la Commune  Mettre en place un programme d'éco-construction en habitat participatif (Clos Favière, Nobel)  S'associer au réseau éco-construction mis en place au niveau sénartais dans le cadre de la démarche cluster figurant au CDT
		Diminuer les consommations énergétiques des bâtiments publics existants	10% en 3 ans	Adapter le plan de gestion des bâtiments publics à l'usage
		Atteindre la norme BBC pour les prochaines réhabilitations de bâtiments publics	100% des équipements	
		Optimiser les consommations énergétiques liées à l'éclairage public	60% par rapport à 2012	Assurer un suivi des consommations
		Informier et accompagner les savigniens sur les travaux de rénovation en matière énergétique et les aider à lutter contre la précarité énergétique	un maximum de conseils et d'information/an	Mettre à disposition un énergéticien pour assurer le suivi des consommations de la ville et renforcer le conseil aux habitants, syndicats ... en s'appuyant sur le CERES  Travailler en partenariat avec les bailleurs afin de réduire la facture des locataires notamment en centre ville : travaux et sensibilisation les locataires
		<b>Thématique 5</b> Participer localement à la lutte contre le changement climatique par	Poursuivre la remise à niveau et le maillage des liaisons douces et renforcer l'usage des modes doux de déplacement, des transports en commun et du covoiturage	29,5 Kms à reprendre et 15 Kms supplémentaires à l'issue du SD réseau vert : 200 000 €/an

	le développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture et des pratiques de mobilités durables		20% de fréquentation supplémentaire des transports en commun	Soutenir les actions des usagers pour améliorer la ligne D du RER Etudier un système de vélo et d'auto-partage dans les programmes Solliciter la végétalisation des bandes de circulation du TZEN pour réduire l'imperméabilisation dans les secteurs végétalisés
		Diminuer la part des déplacements des véhicules de la flotte municipale à énergie fossile et ainsi réduire les émissions de gaz à effet de serre	20% des kilomètres et des consommations	
Préserver les ressources naturelles et la biodiversité pour développer un cadre de vie de qualité pour tous	Thématique 6 Préserver la ressource en eau par la maîtrise des consommations d'eau potable et l'amélioration de la qualité des rus	Diminuer les prélèvements dans la nappe de Champigny	15% en 3 ans	Demander aux maîtres d'ouvrage de développer les doubles circuits avec récupérations et réutilisation des eaux pluviales Promouvoir l'installation de récupérateurs d'eau
		Poursuivre la diminution des consommations d'eau de la ville	5% en 3 ans	Mettre en place un plan de gestion et communiquer sur les consommations et les économies
		Viser le bon état global des rus de Balory et de Savigny pour 2021 (conformément aux objectifs du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux pour les masses d'eau et les petits cours d'eau)	plan de gestion approuvé	Etudier la végétalisation des abords du ru de Savigny et du bassin du Coulevrain Sensibiliser au respect de la réglementation
	Thématique 7 Développer des pratiques de gestion des espaces naturels respectueuses de la biodiversité	Maintenir les surfaces à vocation agricole	100%	Maintenir les zones agricoles dans les documents de l'urbanisme
		Favoriser le développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement et de la santé des consommateurs	1 action dans le cadre de la charte 10% de produits bio à minima dans la restauration collective	Travailler en direction des agriculteurs en lien avec les partenaires institutionnels sur les pratiques agricoles
		Favoriser le développement d'une agriculture de proximité en circuit court	1 projet concrétisé	Proposer des jardins partagés pour faire de l'arboriculture et du maraichage bio Proposer des paniers cueillette près de la gare
		Faire progresser les pratiques des services municipaux	Augmenter de 15% les surfaces en gestion naturelle	Supprimer l'utilisation des produits phytosanitaires sur les espaces sportifs Etudier l'utilisation des animaux pour la tonte

			Réduire de 30% l'utilisation des produits phytosanitaires dans les espaces sportifs	
		Développer les refuges pour la biodiversité dans les constructions et dans les espaces naturels	1 nouveau site/an	<p>Concevoir des "voiries végétalisées"</p> <p>Organiser des conférences sur la biodiversité (oiseaux, poissons, forêt...)</p> <p>Lancer une opération "un arbre coupé, un arbre planté" avec des essences locales et peu consommatrices en eau (et pourquoi pas en planter un à chaque naissance)</p> <p>Installer des ruches/nichoirs, maisons à insectes dans les équipements publics (domaine)</p> <p>Organiser une campagne d'information auprès des particuliers contre l'utilisation des pesticides dans les jardins</p>
<b>inciter à des modes de productions et de consommations plus durables et plus responsables</b>	<b>Thématique 8</b> Inciter à un développement du secteur économique plus durable et développer des modes de consommation plus responsables	Veiller à la réalisation et la réhabilitation de bâtiments intégrant les cibles du DD	100% des bâtiments industriels faisant l'objet d'une construction ou d'une réhabilitation	Veiller aux aménagements et aux constructions à réaliser dans la cadre de la reconversion du site de la SCADIF
		Contribuer au développement des éco-activités (de l'économie verte)	1 nouvelle entreprise/an	Favoriser l'installation d'une recyclerie dans les parcs d'activités de Savigny
		Requalifier et diversifier l'offre en commerces, services et artisanat de proximité en soutenant les activités les plus responsables d'un point de vue de DD	Confortement et diversification des commerces dans chaque centre commercial de quartier (nombre et types de commerces)	Conseiller les commerçants, artisans et entreprises
		Développer l'économie circulaire	Renforcement du niveau de la médecine de proximité (augmentation du nombre de praticiens)	Mettre en place une charte pour les exploitants (restaurants...) en vue du tri, de la récupération des huiles usagées, de la récupération d'eau
		Promouvoir les modes de consommations alternatifs : bio, produits locaux, commerce équitable...	1 animation chaque année avec les structures municipales	<p>Mettre en place des animations dans les centres sociaux pour inciter aux bons achats et aux bonnes pratiques (ateliers cuisine, questions du gaspillage alimentaire, produits équitables, locaux, bio,,)</p> <p>Utiliser des produits locaux dans les cantines en développant une activité agricole de proximité</p> <p>Accompagner les porteurs de projets qui proposent de développer des nouveaux modes de consommation</p>

		Développer le secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS) pour créer de nouveaux emplois non délocalisables (emplois résidentiels: adaptés aux besoins des Savigniens ainsi qu'à leur évolution)	1 projet développé/an	Faire connaître les SEL (monnaie d'échange locale) <b>Renouveler la convention triennale avec PIJE pour l'entretien domaine</b>
		Soutenir les pratiques en faveur de la diminution des déchets	1 action nouvelle développée Diminution de 5 kgs du poids des déchets/an	Mettre en place une opération pilote de tri des déchets sur le domaine public (cercle vert/cercle jaune) Mettre en place le tri des déchets alimentaires dans les cantines pour faire du compostage Fabriquer des instruments de musique avec des produits de recyclage (conservatoire G Fauré) Organiser une journée troc/gratuiterie/bourse aux plantes <b>Assurer un suivi de l'opération "adoptez des poules"</b> Organiser un nettoyage de « printemps » <b>Communiquer auprès des habitants pour les inciter à trier les déchets</b> <b>Poursuivre la participation au financement des composteurs</b>
<b>Renforcer la solidarité et l'épanouissement humain</b>	<b>Thématique 9</b> Développer les solidarités internationales plus durables	Intégrer les enjeux et finalités du DD dans toutes les actions de coopération décentralisée	les 4 conventions renouvelées en intégrant ces enjeux	Intégrer les enjeux et les finalités du DD dans les conventions avec les villes jumelles  Dans le cadre des 30 ans de jumelage valoriser la biodiversité cultivées : récupérer des graines des villes jumelles, échanger sur les méthodes de travail en agriculture, échanger sur les conséquences du changement climatique pour chaque ville jumelle
	<b>Thématique 10</b> Renforcer les solidarités et l'épanouissement par le développement de solidarités envers les plus démunis : personnes âgées,	Poursuivre le renforcement de l'accessibilité aux espaces et services publics, aux logements et aux soins	200 000€/an en moyenne en voirie et 200 000€/an en moyenne pour les bâtiments	Réactualiser la convention handicap de la ville avec un programme pluriannuel de travaux de 230 000 €/an pour les bâtiments et 200 000 € pour le PAVE (voirie) <b>Réaliser un agenda d'accessibilité programmé</b>
		Promouvoir la cohésion sociale notamment les échanges intergénérationnels	Augmentation du nombre d'actions développées	Organiser des échanges intergénérationnels au domaine (jardinage des parcelles) avec les services sociaux et le secteur de la petite enfance, entre les seniors et les enfants



	personnes en situation de handicap ou de fragilité sociale			Organiser un partenariat entre le CCAS et le gestionnaire
		Renforcer les solidarités envers les personnes en situation de fragilité sociale et économique	Diminution du taux de demandeurs d'emploi Augmentation du nombre d'aides	Organiser des forums emplois et des jobs dating pour les demandeurs d'emplois et des jobs juniors pour les jobs d'été  Mettre en place un micro-crédit communal
	<b>Thématique 11</b> Dynamiser le tissu associatif savignien autour du DD	Engager les associations à intégrer des principes de DD	50 associations regroupant au minimum 1000 adhérents impliqués	Mettre en place une charte d'organisation des manifestations associatives en étant respectueux de l'environnement en s'appuyant sur des associations déjà impliquées
		Soutenir l'action des associations en faveur du DD, notamment de l'épanouissement humain	10 conventions de partenariat avec des associations touchant au minimum 500 bénéficiaires	Développer les cafés associatifs (débat sur un sujet autour d'un café)
<b>Organiser et animer la mobilisation des acteurs locaux sur les enjeux du développement durable</b>	<b>Thématique 1</b> Piloter, suivre, évaluer et rendre compte de la démarche d'agenda 21	Piloter, animer, suivre et rendre compte annuellement, de manière participative et transparente, de l'avancée de chaque action et chaque thématique et globalement de la démarche agenda 21 dans son ensemble	2 réunions annuelles du comité de pilotage 2 réunions annuelles du comité technique 1 réunion annuelle des groupes de travail (habitants et acteurs locaux, personnel)	Organiser des réunions de cadrage et d'arbitrage (COPIL)  Organiser des réunions de concertation participatives (habitants et acteurs locaux, personnel)
		Evaluer l'agenda 21 et progresser	Point d'étape 3 fois par an Evaluation annuelle	Tenir un tableau de bord de l'avancement des actions  Présenter un bilan annuel et définir un plan d'actions annuel en CM
		<b>Thématique 2</b> Mobiliser, informer et concerter les Savigniens et partenaires sur la mise en œuvre de l'agenda 21 et du DD localement	Impliquer les instances de démocratie participative dans le suivi et la mise en œuvre des actions de l'agenda 21, en particulier celles qui s'inscrivent dans leur périmètre (conseils de vie locale, d'écoles de crèches...)	1000 participations à des actions de l'agenda 21, en 3 ans
		Impliquer les jeunes dans des projets de développement durable, via les écoles, les centres de loisirs...	1000 participations à des actions de l'agenda 21, en 3 ans	Accompagner les écoles pour qu'elles s'engagent dans un Ecol' O Top  Assurer des animations pendant les temps périscolaires
		Communiquer et valoriser les démarches collectives auprès de tous les Savigniens	une nouvelle information par mois sur le DD et l'agenda 21 local dans la feuille et sur la page facebook	Communiquer sur l'agenda 21 (rééditer le plan d'actions 2016 réactualisé; communiquer sur l'agenda 21 à l'occasion du PDJ)

			un site internet actualisé et pédagogique	Rédiger des articles dans la feuille de Savigny, sur le site internet, la page facebook en fonction de l'avancée des actions et des sujets sur lesquels la sensibilisation est à renforcer (énergie, déchets, eau, déplacements...)
		Participer aux réseaux des acteurs du DD et contribuer à leurs projets	3 réseaux ou projets/an	
	<b>Thématique 3</b> Faire évoluer les pratiques internes et former les services municipaux pour faire évoluer les pratiques professionnelles et citoyennes	Professionaliser les agents et les élus	100 % des agents ayant suivi une formation en lien avec le DD	Renforcer les formations sur le DD
		Analyser les politiques, les projets municipaux et les procédures internes au regard du DD	100% des procédures	<p>Communiquer sur la charte d'utilisation des courriels</p> <p>Faire vivre la charte d'éco-responsabilité</p> <p>Lancer la Modification du PLU en y intégrant les critères DD</p> <p>Mettre en place une charte d'organisation des manifestations publiques en étant respectueux de l'environnement</p> <p>Poursuivre l'insertion des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics en formant les services</p> <p>Intégrer le DD au projet éducatif local, aux projets des centres sociaux...</p>

Actions ne faisant pas l'objet d'une fiche action de suivi